



REPUBLIQUE D'ANGOLA
MISSION PERMANENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE

67

**Intervention de Son Excellence Mr Apolinário Correia,
Ambassadeur et Représentant Permanent d'Angola à la 17eme
Session du 2eme Cycle de l'Examen Périodique Universel de la
République Centrafricaine**

Mr le Vice-Président,

La République d'Angola souhaite la bienvenue à la délégation de la République Centrafricaine, conduite par S.E. Monsieur Claude Lenga, Ministre des droits de l'homme et se félicite de la présentation du rapport.

Mr le Vice-Président

La République de l'Angola, salue les efforts de la République Centrafricaine dans la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures et mécanismes pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, en dépit des énormes difficultés et contraintes que le pays rencontre.

La République Angola demeure profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme en République centrafricaine.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Geneva
45-47, Rue de Lausanne - 1201 Genève

Tél. 0041 22 732 30 60 - Fax 0041 22 732 30 72 E-mail: ambimission.angola@bluewin.ch

Pour cela la République d'Angola exhorte la Communauté internationale de poursuivre ses efforts en vue d'éviter une dégradation de la situation en soutenant entre autre des initiatives de la communauté internationale et celles régionales africaines notamment les recommandations des dernier sommet des chefs d'états de gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) que se tenu le 21 Octobre 2013 en Ndjamena, qui condamne notamment l'instrumentalisation des population sur la base d'appartenance ethniques et religieuses à des fins politiciennes.

Ainsi, nous aimerions recommander à la République Centrafricaine de solliciter l'aide de la communauté internationale dans le cadre de l'assistance technique et financier afin de renforcer ces capacités dans le domaine de la protection et promotion des droits de l'homme, pour le permettre de réformer le secteur de la sécurité et restaurer la primauté du droit, condition sine qua non pour une réelle jouissance des droits de l'homme.

Je vous remercie.